

**Compte-rendu synthétique de la réunion du comité syndical
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
du 1^{er} avril 2021 en visioconférence**

FORMATION PLENIERE

Membres du comité syndical présents :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Hélène CHAUVIN, Aiguines - Jean-Marie PAUTRAT, Allons - Antoine FAURE, Aups - Liliane MONTALAND, Bargème - Corinne PELLOQUIN, Bauduen - Amélie ROUVIER, Brenon - Philippe MARANGES, Castellane - Yves CAMOIN, Comps sur Artuby - Dominique GENSE, Esparron de Verdon - Annick BATTESTI, La Bastide - Raymonde CARLETTI, La Martre - Christine NEURY, La Palud sur Verdon - Jean-Pierre HERRIOU, Moissac-Bellevue - France LAJOIE-GUIEU, Montagnac-Montpezat - Romain COLIN, Moustiers Sainte Marie - Claude GUERIN, Peyroules - Jacques ESPITALIER, Quinson - Alain BROSSARD, Régusse - Gérard LAGARDE, Riez - Nathalie BACQUART, Rougon - Patrick ROY, Roumoules - François GONDRAN, Soleilhas - André LAUGIER BAIN RAVEL, St André les Alpes | <ul style="list-style-type: none"> - Paul CORBIER, St Julien du Verdon - Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier - Luc DONNIER, St Jurs - Nicolas STAEMPFLI, St Laurent du Verdon - Bernard CLAP, Trigance - Sylvie MICHEL-LEYDET, Allos - Caroline CAPE, Andon - Jacques AVANIAN, Artignosc sur Verdon - Yana BREZINA, La Roque-Esclapon - Alain SAVARY, St Paul lez Durance - Bruno BICHON, Thorame-basse - Roger MASSE, Danielle URQUIZAR, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence - Eliane BARREILLE, Roselyne GIAI-GIANETTI, Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur - Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération - Patrick VINCENTELLI, communauté de communes lacs et Gorges du Verdon - Michèle BIZOT-GASTALDI, Jean MAZZOLI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Jean FLORIMOND, Communauté de communes du pays de Fayence - Martine ZERBONE, ville porte de Draguignan |
|--|---|

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 4 février 2021 en visioconférence

Budget Principal du syndicat mixte

2. Rapport d'activités 2020 des commissions

Les Présidents ou représentants de chaque commission ont procédé à la présentation du rapport d'activités 2020 et du programme d'actions 2021.

3. Vote du compte administratif 2020 du budget principal du PARC

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RESULTATS DE CLOTURE 2019			
Excédent		605 078,12	555 289,31
Déficit	49 788,81		
Part affectée à l'investissement		- 50 984,93	
RECETTES de l'exercice 2020			
<i>Prévisions budgétaires totales (a)</i>	<i>668 481,00</i>	<i>3 940 945,00</i>	<i>4 609 426,00</i>
Recettes nettes de l'exercice (b)	366 225,37	2 934 938,20	3 301 163,57
DEPENSES de l'exercice 2020			
<i>Autorisations budgétaires totales (c)</i>	<i>668 481,00</i>	<i>3 940 945,00</i>	<i>4 609 426,00</i>
Dépenses nettes de l'exercice (d)	163 441,47	2 934 305,27	3 097 746,74
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020			
Excédent (b) – (d)	202 783,90	632,93	203 416,83
RESULTATS DE CLOTURE 2020			
Excédent	152 995,09	554 726,12	707 721,21

RESTES A REALISER de la section d'investissement			
	Dépenses	Recettes	Solde
	81 179,18	44 853,00	-36 326,18

AFFECTATION DES RESULTATS au BP 2021			
R001 / Investissements	152 995,09		
R002 / Fonctionnement		554 726,12	

4. Vote du budget primitif 2021 du Parc

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2021	3 576 510,00	3 021 783,88
Résultat de fonctionnement reporté		554 726,12
Total section de fonctionnement	3 576 510,00	3 576 510,00

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2021	687 611,82	570 942,91
Restes à réaliser de l'exercice précédent	81 179,18	44 853,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		152 995,09
Total section d'investissement	768 791,00	768 791,00

UDGET TOTAL	4 345 301,00	4 345 301,00
-------------	--------------	--------------

Budget autonome de la Régie

5. Vote du compte administratif 2020 de la Régie

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RESULTATS DE CLOTURE 2019			
Excédent	125 746,16	4 549,15	130 295,31
Déficit			
RECETTES de l'exercice 2020			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 183 731,15	218 223,00	4 401 954,15
Recettes nettes de l'exercice (b)	713 564,95	127 921,17	841 486,12
DEPENSES de l'exercice 2020			
Autorisations budgétaires totales (c)	4 183 731,15	218 223,00	4 401 954,15
Dépenses nettes de l'exercice (d)	364 881,33	133 145,85	498 027,18
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020			
Excédent (b) – (d)	348 683,62		343 458,94
Déficit (d) – (b)		- 5 224,68	
RESULTATS DE CLOTURE 2020			
Excédent	474 429,78		473 754,25
Déficit		- 675,53	
RESTES A REALISER de la section d'investissement			
	Dépenses	Recettes	solde
	2 420 883,00	2 307 449,00	-113 434,00
AFFECTATION DES RESULTATS au BP 2021			
R001 / Investissement	474 429,78		
D002 / Fonctionnement		675,53	

6. Vote du budget primitif 2021 de la REGIE

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2021	244 582,47	245 258,00
Résultat de fonctionnement reporté	675,53	
Total section de fonctionnement	245 258,00	245 258,00

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2021	1 400 396,00	1 039 400,22
Restes à réaliser de l'exercice précédent	2 420 883,00	2 307 449,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		474 429,78
Total section d'investissement	3 821 279,00	3 821 279,00

BUDGET TOTAL	4 066 537,00	4 066 537,00
--------------	--------------	--------------

Budget annexe « Navette Blanc-Martel »

7. Vote du compte administratif 2020

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES de l'exercice 2020			
Prévisions budgétaires totales (a)		118 000,00	118 000,00
Recettes nettes de l'exercice (b)		70 997,88	70 997,88

DEPENSES de l'exercice 2020			
<i>Autorisations budgétaires totales (c)</i>		118 000,00	118 000,00
Dépenses nettes de l'exercice (d)		64 282,14	64 282,14
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020			
Excédent (b) – (d)		6 715,74	6 715,74
RESULTATS DE CLOTURE 2020			
Excédent		6 715,74	6 715,74
AFFECTATION DES RESULTATS au BP 2021			
R002 / Fonctionnement		6 715,74	

8. Vote du budget primitif « Navette Blanc-Martel »2021

<i>Montants HT</i>	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2021	135 000,00	128 284,26
Résultat de fonctionnement reporté		6 715,74
Total section de fonctionnement	135 000,00	135 000,00

<i>Montants HT</i>	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2021	50 000,00	50 000,00
Total section d'investissement	50 000,00	50 000,00

BUDGET TOTAL		185 000,00	185 000,00

Budget annexe « gestion Grand Site – parkings »

9. Vote du budget primitif 2021

<i>Montants HT</i>	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2021	160 025,00	160 025,00
Résultat de fonctionnement reporté		
Total section de fonctionnement	160 025,00	160 025,00

10. Création d'une régie de recettes pour les parkings Point sublime / Samson

Budget annexe GEMAPI :

11. Rapport d'activités 2020 de la Formation GEMAPI

12. Vote du compte administratif 2020

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RESULTATS DE CLOTURE 2019			
Excédent	32 073,68	16 892,34	48 966,02
Déficit			
RECETTES de l'exercice 2020			
<i>Prévisions budgétaires totales (a)</i>	283 804,68	1 119 853,66	1 403 658,34
Recettes nettes de l'exercice (b)	20 488,02	690 232,28	710 720,30
DEPENSES de l'exercice 2020			
<i>Autorisations budgétaires totales (c)</i>	283 804,68	1 119 853,66	1 403 658,34
Dépenses nettes de l'exercice (d)	9 140,91	638 315,79	647 456,70
RESULTATS DE L'EXERCICE 2020			
Excédent (b) – (d)	11 347,11	51 916,49	63 263,60
RESULTATS DE CLOTURE 2020			
Excédent	43 420,79	68 808,83	112 229,62
RESTES A REALISER de la section d'investissement			
	Dépenses	Recettes	solde
	53 788,43	49 622,60	-4 165,83
AFFECTATION DES RESULTATS au BP 2021			
R001 / Investissement	43 420,79		
R002 / Fonctionnement		68 808,83	

13. Vote du budget primitif GEMAPI2021

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2021	1 508 645,00	1 439 836,17
Résultat de fonctionnement reporté		68 808,83
Total section de fonctionnement	1 508 645,00	1 508 645,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2021	479 336,57	440 081,61
Restes à réaliser de l'exercice précédent	53 788,43	49 622,60
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		43 420,79
Total section d'investissement	533 125,00	533 125,00
BUDGET TOTAL	2041 770,00	2041 770,00

14. Recours aux emplois saisonniers et pour accroissement temporaire d'activité année 2021 et modification de l'organigramme liée à la création d'un service public industriel et commercial « gestion grand site – parkings »

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la création des emplois saisonniers ou pour besoin occasionnels tels que présentés ci-dessous et la modification de l'organigramme qui en découle :

➤ Dans le cadre du SPIC gestion grand site – parkings :

- **1 gestionnaire du site du Point Sublime-Couloir Samson (6 mois)** (grade de la Catégorie B – pour accroissement temporaire d'activités).
- **4 à 7 agents d'exploitation et d'entretien polyvalents sur 4 mois maximum** (grade de la catégorie C – contrats saisonniers)
- **1 chargé d'animation de la maison de site sur 3 mois** (grade de la catégorie B – accroissement temporaire d'activité).

➤ Dans le cadre du budget général du syndicat :

- Pour le dispositif écocardes passer de 20 à **25 saisonniers au maximum si des financements complémentaires sont obtenus dont 21 pour une durée de 3 mois maximum** pour le dispositif estival et **4 pour une durée de 6 mois maximum** pour faire face aux besoins d'avant-saison
- **Un.e Chargé.e de rédaction du rapport environnemental de la charte (pour 3 mois)** en appui de la direction
- **3 contrats de 3 mois maximum** pour accroissement temporaire d'activités pour répondre à des besoins urgents imprévus du syndicat

15. Motion GEMAPI

La prise de compétence GEMAPI par les EPCl ne s'étant accompagnée d'aucun transfert de moyens financiers supplémentaires, l'Etat a créé la possibilité pour les collectivités de lever une nouvelle taxe, dite GEMAPI pour en financer l'exercice. Elle est votée chaque année par le conseil communautaire qui en détermine le montant global dans le respect d'un plafond fixé légalement à 40€/habitant population DGF.

Sur certaines intercommunalités rurales du bassin versant du Verdon, le mécanisme de cette taxe est inopérant, leurs territoires conjuguant une grande densité des cours d'eau aux caractéristiques spécifiques avec une faible démographie. L'application de la taxe GEMAPI suscite de fortes interrogations.

C'est par exemple le cas de la communauté de communes Alpes Provence Verdon, dont le besoin en financement en 2021 dépasse déjà les 950 000 €, soit le plafond mobilisable en terme de taxe GEMAPI alors que seules deux premières opérations d'investissement émergent. Cette situation oblige à une hausse très nette de la fiscalité locale qui pour autant ne permet pas à la communauté de communes d'assumer les responsabilités qui sont les siennes en terme de GEMAPI.

Les membres du comité syndical décident de relayer la motion de la CCAPV qui sollicite l'Etat pour une révision des moyens alloués aux collectivités pour permettre à celles, dont la configuration est atypique, de pouvoir assumer pleinement cette compétence GEMAPI.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A Moustiers Sainte Marie, le 8 avril 2021

Le Président
Bernard CLAP

